

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique
de l'Université

www.univ-ouargla.dz



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي

للجامعة

www.univ-ouargla.dz

Réf. n° : 04/CPU/UKMO/16 17

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE

01/12/2016

L'an deux mil seize et le premier du mois de décembre à 09: 00', s'est tenue la réunion du Conseil Pédagogique de l'Université au siège du rectorat, sous la présidence de M. le recteur de l'université Pr. Med Tahar HALILAT, qui a remercié tous les responsables pédagogiques d'avoir répondu à l'invitation en leur souhaitant la bienvenue. Dans son allocution introductive il a tenu à louer le rôle joué par son prédécesseur Pr. Ahmed BOUTARFAÏA pour tous les efforts qu'il a déployés jusqu'ici et la place qu'occupe l'université Kasdi Merbah aussi bien sur les scènes régionale, nationale qu'internationale. Le nombre de spécialités habilitées (74 licences, 94 masters et 39 doctorats + 21 doctorats es-sciences en témoignent largement. A cet effet, il a mis en exergue le rôle joué par les chefs de département qui sont constamment sur le front et dont la mission est appréciée, voire mesurée au quotidien par le suivi et la prise en charge de toutes les questions pédagogiques. Par ailleurs avant d'entamer les travaux du Conseil M. le recteur a insisté sur la ponctualité et le respect du temps afin d'honorer pareilles réunions et par la même être unanime quant décisions prises à ce niveau. En rappelant les points inscrits à l'ordre du jour et qui portent sur :

- ✓ Progression pédagogique ;
- ✓ Formation doctorale ;
- ✓ Formation résidentielle et mobilité des étudiants ;
- ✓ Volume horaire statutaire ;
- ✓ Divers.

✓ M. le Recteur a accordé la parole au **vice recteur chargé de la pédagogie** pour établir un point de **situation relatif à la pédagogie**. Ce dernier a tenu à rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ce CPU (4ème depuis l'entame de l'année universitaire) et à 2 semaines de l'achèvement du semestre 1. Le maintien ou non du calendrier préétabli organisant la session ordinaire des examens du semestre 1, cependant d'éventuels rallongements auront des conséquences directes sur le semestre 2. La progression pédagogique est un impératif quant à l'achèvement des programmes pédagogiques. Le démarrage effectif des cours date du 18 septembre 2016, avec un

retard allant jusqu'à 2 semaines pour certaines spécialités du second cycle (principalement en M1). Par ailleurs certaines matières demeurent non couvertes jusqu'ici (cas de l'ISTA, SNV, SM et NTIC), à un moment où les Procès Verbaux de CP n'arrivent pas à atterrir au niveau du rectorat (pour la majorité des facultés et instituts hormis les facultés des Sc. Appliquées et des Sc. Humaines et Sociales), chose qui inhibe le suivi pédagogique au niveau des départements et des facultés/instituts.

Par la suite se sont succédés respectivement tous les chefs de départements et doyens de facultés/directeurs d'instituts pour en situer avec exactitude le nombre de semaines effectivement réalisées, les contraintes relevées et les solutions préconisées. De là ont été relevées trois principales catégories ; l'ensemble du pôle 2 (LL, SEGC, DSP et SHS), l'institut des STAPS et la faculté de Médecine sont pour le maintien des examens fixés à la date du 03/01/2017. Le pôle 3 (ISTA, HERSTU, NTIC et à un degré moindre Sc. Appliquées) connaissant des perturbations se voient dans l'obligation de rallonger le Si. Les facultés des MSM et SNV ont révélé que certaines matières demeurent non couvertes en manifestant le souhait d'une semaine supplémentaire.

A cet effet, des orientations ont été prodiguées à l'ensemble des départements pour rattraper les retards ponctuels, en occupant les plages de liberté permises dans l'emploi du temps et de mettre à la disposition des étudiants des supports papiers "polycopié". Le vice recteur en charge de la pédagogie a été chargé pour en établir un état des lieux et proposer un calendrier qui serait en adéquation avec les exigences pédagogiques.

✓ **Formation doctorale**

Le vice-recteur chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique a pris la parole afin de mettre en exergue respectivement les points suivants :

- retour au vice-rectorat de canevas relatifs aux doctorat LMD et es-Sciences; il s'agit entre autres de suivi des étudiants en termes de progression du parcours doctoral.
- nouveaux inscrits, notamment l'attribution de thèmes de doctorats, le carnet du doctorant tout comme la charte du thésard qu'il va falloir remettre auprès du vice décanat/sous-direction de l'institut. Par ailleurs, la grille d'évaluation pour laquelle tout doctorant est astreint à valider 180 points; il s'agit d'une validation d'acquis et non de notation.
- doctorales, la session de janvier 2017 pour lesquelles il y a lieu de ponctuer une halte, en guise d'étape d'évaluation et de suivi du doctorant. L'état d'avancement est à faire valoir à travers l'implication directe du directeur de thèses et de tous les organes y afférents à la formation (CFD et instances scientifiques).
- le phénomène du plagiat, la responsabilité incombe certes du thésard, alors que le rôle du directeur de thèse s'avère primordial. L'arrêté ministériel N° 933 du 28 juillet 2016 fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat est venu dans la perspective d'endiguer ce phénomène

✓ **Formation résidentielle et mobilité des étudiants**

Au nom de M. le Vice-recteur chargé des relation extérieures, en mission de travail, le vice-recteur chargé de la pédagogie a mis en exergue deux points essentiels.

- Le premier relatif à la formation résidentielle pour étudiants. A ce titre et à l'instar de chaque année universitaire, le concours prévu au courant du premier

trimestre 2017 dont les dossiers de candidature doivent parvenir au vice rectorat avant le départ en vacances d'hiver afin de procéder aux vérifications. il est à rappeler que le vice rectorat avait anticipé cette opération depuis le mois de juillet 2016 et ce dans la perspective de préparer soigneusement toutes les pièces pédagogiques et administratives inhérentes à ce dossier.

- Le second point traite de la mobilité internationale des étudiants en Master, l'Université de Messina (Italie) accorde dans ce cadre 8 candidatures concernant deux grands domaines, engineering et finance. les candidats retenus sont appelés à poursuivre une formation d'un semestre et de retour il serait validé les acquis pédagogiques. A ce titre, les doyens de facultés Sc. Appliquées, NTIC et SEGC ont été saisis afin d'envoyer les dossiers de candidature avant le 7 décembre 2016.

✓ **Volume horaire statutaire.** En références à l'arrêté ministériel N°929 du 28 juillet 2016 fixant le volume horaire d'enseignement de l'enseignant-chercheur, notamment dans ses articles 3 et 4 qui, faisant références de manière explicite au décret et exécutif N°08-130 du 27 Rabie Rthani 1429 correspondant au 03 mai 2008 susvisé, est étalé sur un nombre de 32 semaines d'enseignement par année universitaire.

L' article 6 du décret en question stipule clairement que : *Les enseignants chercheurs sont tenus d'assurer une charge d'enseignement dont **le volume horaire annuel est fixé à 192 heures de cours. Ce volume horaire se traduit en 288 heures de travaux dirigés ou en 384 heures de travaux pratiques** conformément à la péréquation suivante : une (1) heure de cours équivaut à une heure et demi (1 h 30 mn) de travaux dirigés et à deux (2) heures de travaux pratiques.*

Par ailleurs les vacances sont désormais subordonnées par l'accomplissement effectif du volume horaire annuel, cumulé sur 32 semaines, alors que le service fait (réalisation effective) s'avère comme condition sine-qua none pour pouvoir en bénéficier.

M. le recteur est intervenu en apportant à la connaissance des présents que l'arrêté en question, au demeurant venu au moment opportun après plusieurs années d'attente ; il s'agit d'un cadre règlementaire éclairant davantage le devoir et le droit de l'enseignant-chercheur au titre de chaque année universitaire.

la parole fut ensuite accordée respectivement aux responsables des services communs qui ont pris respectivement la parole :

✓ **Le service Réseaux et Systèmes informatiques** dont l'intervention du responsable a porté principalement sur l'actualisation des données sur le site : facultés, instituts, laboratoires de recherche, E-Learning et manifestations scientifiques. Cette opération est à entreprendre de manière systématique dans la perspective d'une meilleure visibilité et une lisibilité facile.

Par ailleurs, il a été mis en évidence la remise de l'état nominatif pour les étudiants de sexe masculin concernés par le service national en respectant le format exigé par la tutelle. Au demeurant, les facultés de SNV, HERSTU, SEGC, DSP et l'ISTA n'ont pas encore remis les listes en question.

La station radio pour le département des techniques de l'information et de la communication dont l'opération est en cours, reste néanmoins tributaire de l'autorisation préalable du ministère de la communication quant à sa diffusion.

✓ **Le Centre d'Enseignement Intensif des Langues.** Le responsable du CEIL a présenté une synthèse révélant l'inscription de 200 étudiants, via le level 0, encadrés par quatre enseignants permanents (2 en français et 2 en anglais) dans la perspective de couvrir les sessions de formation. C'est à hauteur d'un volume horaire de 120 Heures, répartis à travers deux séances hebdomadaires et dont le lancement officiel s'est fait au mois de novembre 2016.

✓ **Divers.**

Bon nombre de points ont été évoqués par M. le recteur et qui se résument essentiellement dans ce qui suit :

- Programmes de journées d'études; chaque département devrait ponctuer en son sein durant le semestre 2 de l'année universitaire en cours (2016-2017) ce type de manifestation qui serait révélatrice de dynamique interne tout en engageant les enseignants de l'établissement et d'inviter des contributeurs issus d'autres universités.

- Accueil d'étrangers; les procédures inhérentes à leur invitation et accueil relèvent exclusivement des prérogatives du vice-rectorat chargé des relex et ce après autorisation préalable du ministère des affaires étrangères.

- Page Blog, type signalétique pour chaque responsable (chefs de départements et doyens/directeurs) tout en incluant sa photographie et un mot. A insérer impérativement avant le 08/12/2016. A ce titre il a été révélé que seule la faculté des MSM qui a envoyé l'annuaire de ses enseignants.

- Représentativité des étudiants aussi bien comme délégués de promotions qu'au sein des différents organes (conseils de discipline entre autres) doit être opérée selon le cadre réglementaire mis en vigueur.

- Procès verbaux des C.P.. tenus aux niveaux des départements et des facultés non encore parvenus au rectorat, seules les facultés des Sc. Appliquées et des SHS l'ont fait. Le suivi de la progression pédagogique et la prise en charge des questions y afférentes sont impératifs.

- Diffusion de l'information, aussi bien à l'égard des collègues enseignants qu'envers les étudiants doit être ponctuelle de manière systématique.

En remerciant l'ensemble des présents, la réunion fut levée le même jour de la même date à 12H 30'.

Le Recteur de l'Université

Pr. Med Tahar HALILAT